

## Document d'accompagnement à joindre au dossier de déclaration « loi sur l'eau »

# Rubriques 3.2.3.0 et 3.2.4.0 Plans d'eau

(création / vidange/régularisation)

I. REN	SEIGNEMENTS CONCERNANT LE DI	ECLARANT	Vous		
Nom (ou	raison sociale) :	Nom et qualité du signataire de la dem personne morale :	ande si		
Adresse					
Code Po	ostal :	N° SIRET :			
Ville : Tél :					
Courriel					
	cument doit être joint au dossier de déclara et/ou 3.2.4.0 de la nomenclature annexée à l'a				
3.2.3.0	Plans d'eau, permanents ou non : 1° Dont la superficie est supérieure ou égale à 3 ha (Autorisat 2° Dont la superficie est supérieure à 0,1 ha mais inférieure à				
3.2.4.0	1° Vidanges de plans d'eau issus de barrages de retenue, dont la hauteur est supérieure à 10 m ou dont le volume de la retenu est supérieur à 5 000 000 m3 (Autorisation);  2° Autres vidanges de plans d'eau, dont la superficie est supérieure à 0,1 ha, hors opération de chômage des voies navigables, hors piscicultures mentionnées à l'article <u>L. 431-6</u> , hors plans d'eau mentionnés à l'article <u>L. 431-7</u> (Déclaration).  Les vidanges périodiques des plans d'eau visés au 2° font l'objet d'une déclaration unique.				
lors de to	de ces rubriques fait l'objet d'un arrêté en date du 27 août 199 ute création de plan d'eau et de toute vidange de plan d'eau ons pourra faire l'objet d'un contrôle par les services de l'État.	soumis à déclaration au titre de ces rubriques. Le resp	ect de ces		
		Consulter l'arrêté du 27 août 1999 relatif à la rubric Consulter l'arrêté du 27 août 1999 relatif à la rubric			
	as où vous remplissez d'autres documents similaires, votre pro déclaration, vous pouvez ne compléter qu'une seule fois les ch		« eau » au		
pas. Vo	n, ce document est une aide à la constitution du do us devez également veiller à vérifier que votre p nnement, Code civil, Code de l'urbanisme, Code minic	rojet respecte les autres réglementations :			
et que les	ant cette case, je certifie avoir pris connaissance des arrêts s informations du présent formulaire sont exactes. Je me plément d'information ainsi que pour toute vérification c	tiens à la disposition des services de police de l'ea			
Fait à	prement a information anisi que pour toute verification c	, le			
		(signature)			
		(9			

#### II - INFORMATIONS CONCERNANT LE PROJET SOUMIS A DECLARATION

**Votre projet** 

<u>:</u>
n
<u>u</u>

Le cas échéant, caractéristiques du/des plan(s) d'eau						
Nom du plan d'eau Superficie		Profond	leur Co	mment est-il alimenté en eau ?		
Plan d'eau n°1 :				Nappe subaffleurante  Collecte des eaux de pluie  rivation d'un cours d'eau  Autre		
Plan d'eau n°2 :				Nappe subaffleurante  Collecte des eaux de pluie  Dérivation d'un cours d'eau  Autre  Autre		
Plan d'eau n°3 :				Nappe subaffleurante Collecte des eaux de pluie Collecte des eaux de pluie Autre Autre		
A quel(s) usage(s) est/sont destiné(s) le(s) plan(s) o	l'eau créés, vio	dangés ou rég	ularisés?			
Mon projet est-il soumis :		oui	non	Où trouver l'information		
- à d'autres rubriques de la nomenclature « eau » que la 3.2.3.0 et la 3.2.4.0 ?				Consulter la nomenclature « eau »		
Si oui, précisez la ou les rubrique(s) concernée(s)	Si oui, précisez la ou les rubrique(s) concernée(s) et à quel titre :					
- à la nomenclature annexée à l'article R.122-2 du l'environnement ?			Guide du CGDD sur la nomenclature annexée au R.122-2 CE			
Si oui, est-il soumis :  à demande de cas/cas ?    à évaluation environnementale systématique ?						
Mon projet est-il situé sur le périmètre : (joindre les cartes au dossier de déclaration)		oui	non	Où trouver l'information		
- d'un schéma d'aménagement et de gestion des e <u>Pour</u>	aux ? en savoir plus		Carte CARMEN des SAGE francilie			
Si oui, précisez le(s) SAGE concerné(s) :						
- d'enveloppes d'alerte Zones humides ? <u>Pour</u>	en savoir plus			Carte CARMEN des enveloppes d'alerte ZH		
Si oui, précisez la classe de l'enveloppe d'alerte :	Classe 1	Classe 2		Classe 3 Classe 5 C		
- d'une zone Natura 2000 ? <u>Pour</u>	en savoir plus			Carte CARMEN – cocher le critère « inventaires et biodiversité »		
- d'un site classé ?				Carte CARMEN – cocher le critère « inventaires et biodiversité »		

Dans le cas d'une création de plan d'eau NB : la création d'ouvrages de stockage d'eaux pluviales (rubrique 2150) ne relèvent pas de la rubrique 3.2.3.0.		oui	non	Où trouver l'information		mation
Le plan	d'eau est-il riverain d'un cours d'eau ?					
Si oui :	- Dans le cas où la largeur du lit mineur du cours d'eau est inférieure à 7,5 mètres, le plan d'eau est-il situé à plus de 10 mètres de ce cours d'eau ?			<u>Carte CARMEN du réseau</u> <u>hydrogaphique</u>		
	- Dans le cas où la largeur du lit mineur est supérieure à 7,5 mètres, le plan d'eau est-il situé à plus de 35 mètres du cours d'eau ?					
d'intérê	interet ecologique faunistique et floristique (ZNIEFF)			inventaires critère « inv iodiversité	entaires et	
	a vidange et la maîtrise des débits sont-elles prévues dans un an de gestion ?			0.7.1		
Est-ce q			rêté de prescriptions es (lien en première page)			
Est-ce qu'un dispositif de récupération du poisson a été prévu ?						
Dans le cas d'une vidange de plan d'eau						Non
Mon projet a-t-il fait l'objet d'inventaires faune/flore ? Si oui, à quelle date :						
	Des espèces invasives envahissantes ont-elles été identifiées ? Si oui, préciser lesquelles :					
Si oui :	La période de vidange évite-t-elle la période dédiée évidence par les inventaires ?					
Quel est l'exutoire de la vidange ?						
Les eaux de vidange s'écoulent-elles dans un cours d'eau de 1ère catégorie piscicole (groupe dominant = salmonidés) ?  Pour consulter la liste des cours d'eau de catégorie piscicole 1						
Si oui : La période de vidange évite-t-elle la période du 1 <sup>er</sup> décembre au 31 mars ?						
Des dispositifs (filtres, bottes de pailles, autres) pour éviter le départ des matières en suspension ont-ils été prévus en sortie du plan d'eau ?						
Une pêche de sauvegarde piscicole a-t-elle été prévue ?						
Quel est le débit moyen qui est prévu lors de la vidange ?						

#### III. CONSTITUER LE DOSSIER DE DECLARATION

#### **Votre dossier**

Liste des pièces qui doivent constituer le dossier de déclaration (R.214-32 CE)	Page du dossier
Trois exemplaires papier du dossier de déclaration et une version numérique	
Nom et adresse du demandeur	
Emplacement sur lequel l'installation, l'ouvrage, les travaux ou l'activité doivent être réalisés	
Nature, consistance, volume et objet de l'ouvrage, de l'installation, des travaux ou de l'activité envisagés, ainsi que la ou les rubriques de la nomenclature dans lesquelles ils doivent être rangés	
Si le projet est soumis à évaluation environnementale (articles R 122-2 et R 122-3 du Code de l'environnement, le dossier comporte une étude d'impact	
Si le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale, le dossier comporte un document :	
- Indiquant les incidences du projet sur la ressource en eau, le milieu aquatique, l'écoulement, le niveau et la qualité des eaux, y compris de ruissellement, en fonction des procédés mis en oeuvre, des modalités d'exécution des travaux ou de l'activité, du fonctionnement des ouvrages ou installations, de la nature, de l'origine et du volume des eaux utilisées ou affectées et compte tenu des variations saisonnières et climatiques	
- Comportant l'évaluation des incidences du projet sur un ou plusieurs sites Natura 2000, au regard des objectifs de conservation de ces sites. Le contenu de l'évaluation d'incidence Natura 2000 est défini à <u>l'article R. 414-23</u> et peut se limiter à la présentation et à l'exposé définis au I de l'article R. 414-23, dès lors que cette première analyse conclut à l'absence d'incidence significative sur tout site Natura 2000	
<ul> <li>Justifiant, le cas échéant, de la compatibilité du projet avec le schéma directeur ou le schéma d'aménagement et de gestion des eaux et de sa contribution à la réalisation des objectifs visés à l'article <u>L. 211-1</u> ainsi que des objectifs de qualité des eaux prévus par l'article <u>D. 211-10</u></li> </ul>	
- Précisant s'il y a lieu les mesures correctives ou compensatoires envisagées	
- Précisant les raisons pour lesquelles le projet a été retenu parmi les alternatives ainsi qu'un résumé non technique.	
Les moyens de surveillance ou d'évaluation des prélèvements et des déversements prévus	
Les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier.	

Des outils et des guides sont consultables sur le site internet de la DRIEE : <a href="http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/outils-d-aide-a-la-constitution-du-dossier-loi-sur-r1638.html">http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/outils-d-aide-a-la-constitution-du-dossier-loi-sur-r1638.html</a>

### **IV. INFORMATIONS UTILES**

Où déposer mon dossier « loi sur l'eau » ?				
Territoire de localisation du projet	Adresse du guichet de l'eau (ou "guichet IOTA")			
Paris (75) Hauts-de-Seine (92) Seine-Saint-Denis (93) Val-de-Marne (94)	DRIEE-IF Service de police de l'eau Cellule Paris Proche Couronne 12 Cours Louis Lumière CS 70027 94307 VINCENNES Cedex			
Seine-et-Marne (77)	Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne Pôle Police de l'eau 288 rue Georges Clemenceau BP 596 77005 Melun Cedex			
Yvelines (78)	Direction Départementale des Territoires des Yvelines Guichet unique de l'eau 35 rue de Noailles BP 1115 78011 Versailles Cedex			
Essonne (91)	Direction Départementale des Territoires de l'Essonne Service Environnement - Bureau de l'Eau Guichet Unique de l'Eau Boulevard de France 91010 Evry Cedex			
Val-d'Oise (95)	Direction Départementale des Territoires du Val-d'Oise Préfecture – Guichet unique de l'eau 5 avenue Bernard Hirsch CS 20105 95010 Cergy-Pontoise Cedex			

Liste de liens utiles	
Nomenclature « eau » annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement	http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/nomenclature_eauavril_2017.pdf
Guide du CGDD sur la nomenclature annexée au R.122-2 CE (évaluation environnementale)	https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-28555-evaluation-environnementale-guide-reforme.pdf
Arrêté de prescriptions générales du 27 août 1999 relatif à la rubrique 3.2.3.0	https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do? cidTexte=JORFTEXT000000577945&fastPos=1&fastReqId=1007128188 &categorieLien=cid&oldAction=rechTexte
Arrêté de prescriptions générales du 27 août 1999 relatif à la rubrique 3.2.4.0	https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do? cidTexte=JORFTEXT000000577946&fastPos=1&fastReqId=1169368071 &categorieLien=cid&oldAction=rechTexte
Carte CARMEN : Référentiel des masses d'eau du SDAGE 2010-2015	http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/SDAGE.map
Masses d'eau souterraines	http://www.ades.eaufrance.fr/GeoSIE
Informations sur les enveloppes d'alerte zones humides de la DRIEE	http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/enveloppes-d-alerte-zones-humides-en-ile-de-france-a2159.html
Informations sur les zones Natura 2000	http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/reseau-natura-2000-r171.html
Informations sur les zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)	http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/l-inventaire-znieff-en-ile-de-france-a2679.html
Carte CARMEN – cocher le critère « inventaires et biodiversité » pour les ZNIEFF et les zones Natura 2000	http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/ Nature_et_Biodiversite.map
Décret n°58-873 du 16 septembre 1958 déterminant le classement des cours d'eau en deux catégories	https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do? cidTexte=JORFTEXT000000337073&categorieLien=cid